

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 31 octobre 2021

Ballauges	10 h 00	Journée de fête: culte, J. Guy et vente paroissiale.
Romainmôtier	10 h 00	Culte régional «Retour du camp». A. Collaud.
Grandson	10 h 00	Culte. F. Lemrich.
Paroisse de l'Arnon	10 h 00	Culte.
Montagny-près-Yverdon	10 h 30	Culte de la fête paroissiale. A.-C. Rapin.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 9 h 30 à Baulmes

6. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis N° 01/2021 relatif aux autorisations générales de plaider pour la durée de la législature 2021-2026 et vote.

7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis N° 02/2021 relatif aux autorisations générales de statuer pour la législature 2021-2026 et vote.

8. Divers et propositions individuelles.

9. Appel de sortie.

Le bureau du Conseil



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

**Sapeurs
Pompiers**



**RECRUTEMENT
LE 4 NOVEMBRE**

Rejoignez-nous, renseignements sur:
www.118-Info.ch

Recrutement des pompiers 2021

Vous avez 18 ans et la fonction de sapeur-pompier vous intéresse.

Habitantes et habitants de Vuitebœuf et Peney, venez nous rencontrer lors de la soirée de recrutement 2021:

19 h 00 à 20 h 00

Local du feu de Baulmes

Au programme: démonstrations et informations

Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 205660

Compétence: ME (Municipale État)

Commune: Vuitebœuf

Lieu-dit et/ou adresse: Route de Vugelles 9

Coordonnées: 2532075 / 1184460

Parcelle N°: 82

ECA N°: 49

Note recensement architectural: 4

Propriétaires: Cécile et Florian Jaccard, route de Vugelles 7, 1445 Vuitebœuf

Auteur des plans: Florian Rochat, F. Rochat atelier d'architecture Sàrl, route de Mauborget 13, 1421 Fontaines-sur-Grandson

Nature des travaux principale: Transformations
Description de l'ouvrage: Restaurations et transformations d'un appartement

Demande de dérogation: À l'art. XIII-9 al. c (largeur chien-debout) et art XIII-11 (largeur percement toiture) du RCPAPC en application de l'art. III-14 (harmonisation avec les constructions existantes) du RCPAPC

AVIS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Marché de la prévention

Mercredi 24 novembre 2021 à la grande salle de Chavornay

Parents, venez avec vos enfants à la rencontre de professionnels de la prévention
entre 16 h 00 et 19 h 00

- Dès 16 h 00 ouverture du marché.
- Stands des professionnels de la prévention, de la Police et des Autorités communales.
- Animations par la troupe du Caméléon.
- Dessins par PECUB.
- Message de M^{me} la Conseillère d'État M^{me} Béatrice Métraux.
- Débat et clôture avec le Conseil des jeunes d'Yverdon-les-Bains.



BAULMES

www.baulmes.ch

Déchets verts

Le dernier ramassage des déchets verts aura lieu le:
lundi 1^{er} novembre 2021

La Municipalité

Easyvote

Pour les nouveaux citoyens, nous vous recommandons de visiter le site:

www.easyvote.ch

Il fournit toutes les informations utiles liées aux prochaines votations.

Vous trouverez également un lien qui se trouve sur le site de la Commune www.baulmes.ch en cliquant directement sur l'icône se trouvant tout en bas de la page d'accueil.

La Municipalité

Conseil communal - Convocation

Vous êtes convoqués en séance du Conseil pour le:
lundi 1^{er} novembre 2021 à 20 h 00
à la salle des Fêtes de Baulmes

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27 octobre au 25 novembre 2021.

Le dossier est déposé auprès du greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 207729

Compétence: ME (Municipale État)

Commune: Vuitebœuf

Lieu-dit et/ou adresse: Route de Sainte-Croix

Coordonnées: 2531835 / 1184465

Parcelle N°: 5

Propriétaire: Commune de Vuitebœuf

Auteur des plans: Sacha Gaillet, Geotest SA, En Budron E7, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Nature des travaux principale: Construction nouvelle

Description de l'ouvrage: Sécurisation des instabilités rocheuses

Demande de dérogation: --

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27 octobre au 25 novembre 2021.

Le dossier est déposé auprès du greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

La Municipalité

Fin de restriction de circulation

L'ouverture de la RC 267-IL-S Vuitebœuf-Orges est prévue **le 29 octobre 2021**, sous réserve des conditions météorologiques.

La Municipalité



VALEYRES SOUS RANCES

Relevé des compteurs d'eau

Nous vous informons que, comme chaque année, notre employé communal procédera au relevé des compteurs d'eau **du 8 au 22 novembre 2021**, y compris le samedi.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, les habitants qui le désirent peuvent envoyer la photo de leur compteur d'eau d'ici au 7 novembre 2021 au numéro de téléphone 079 108 67 63 en mentionnant leurs coordonnées complètes.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

Commune: Valeyres-sous-Rances

Compétence: (ME) Municipale État

Réf. communale: 10/21

CAMAC N°: 202107

Parcelle N°: 77

ECA N°: 8, 9

Coordonnées (E/N): 2530240/1178570

Nature des travaux: Changement ou nouvelle destination des locaux. Mise en conformité de l'ouverture en façade Nord et changement d'affectation en pension pour chien.

Situation: Rue du Vieux Moulin 5

Notes de recensement architectural: 4, 6

Propriétaire, promettant, DDP: Claude Rossy

Auteur des plans: Armando Pereira, Atelier d'architecture SA AA

Demande de dérogation: Le projet déroge à l'art. 26 RPGA, (destination de la zone), situation existante - (LATC 123, rem. 5.8, RDAF 1989, 457)

Particularités: --

Enquête publique ouverte du 30.10.2021 au 28.11.2021.

La Municipalité



METHOD

Avis d'enquête public N° 2021-4079

Commune: Method

Propriétaire: Burdet Gilles, chemin de la Tuilière 1, 1438 Method

Requérant/auteur des plans: Jaquier Martin Architectes Sàrl, Champs-Murat 15 bis, 1436 Treykovagnes

Coordonnées: 2533169 / 1179770

Parcelles N°: 74, 76

ECA N°: 138, 139, 173

CAMAC N°: 205865

Nature des travaux-description de l'ouvrage: Transformation de l'appartement existant et création de 9 appartements dans le bâtiment ECA N°138. Création d'un appartement dans le bâtiment ECA N° 173. Locaux chauffés par une PAC. 16 places de stationnement. Démolition d'une partie de la toiture du bâtiment ECA N° 139.

Adresse de l'ouvrage: Chemin Clos Cugnez 1, 1438 Method

Dérogation requise: Art. 10 du RPGA (nombre de niveau)

Le dossier peut être consulté au greffe municipal de la Commune de Method, rue de la Forge 22, **du 30.10.2021 au 28.11.2021.**

Délai d'opposition: 28.11.2021

La Municipalité



LIGNEROLLE

Autorisation municipale Dispense d'enquête

La Municipalité de Lignerolle informe la population qu'elle a accordé à M. Jean-Pierre Smekens, route de L'Abergement 8 à Lignerolle, une dispense d'enquête pour les travaux suivants:

- Construction d'un mur de soutènement de talus

Le dossier peut être consulté au greffe municipal sur demande **d'ici au 7 novembre 2021.**

La Municipalité



ORGES



VUGELLES-LA MOTHE

Déchetterie intercommunale Orges - Vugelles-La Mothe

Nous vous rappelons que depuis le:

lundi 1^{er} novembre 2021

la déchetterie passera à l'horaire d'hiver

Elle sera ouverte comme suit:

le lundi soir de 17h00 à 18h00 et

le samedi matin de 10h00 à 12h00

Les samedis 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022, la déchetterie sera FERMÉE.

Merci d'en prendre note.

Les Municipalités



ORGES

Fin de restriction de circulation

L'ouverture de la RC 267-IL-S Vuitebœuf-Orges est prévu **le 29 octobre 2021**, sous réserve des conditions météorologiques.

En revanche la DP 1031, reliant Orges «après le cimetière» à Essert, restera fermée jusque dans le courant de l'été 2022.

La Municipalité

Séance d'informations

Les habitants d'Orges sont convoqués le:

mercredi 3 novembre 2021 dès 18h00

à la grande salle du Battoir

pour une séance d'informations concernant l'aménagement à proximité de la route cantonale «RC 267-ILS» sur la parcelle N° 180 située à l'Ouest du Battoir.

La Municipalité

Vente de pommes de terre à Essert-sous-Champvent en self-service à la ferme

Pommes de terre Victoria et rouges en sac de 3, 5, 10 ou 30 kg

M. Etienne Burgat
078 890 24 90

SANI-BOIS



Assainissement de bâtiments
Yverdon 024 445 23 20 - www.sani-bois.ch

SOLCREATIONS
OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

depuis 30 ans
à votre service

www.solcreations.ch
021 887 74 30
024 426 07 26

 **Ecrivain public**

Lettres Retrouvées
Ria Matile
Chemin Sous-Bois 1 -
1435 Essert-Pittet

077 452 80 19
lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter !

Dans votre région, votre écrivain public...
... prépare votre courrier, discours ou poème;
... corrige votre document ou le réécrit;
... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.

**SOIS
VISIBLE**



 **MADE VISIBLE®**
MADEVISIBLE.SWISS

REMERCIEMENTS

Très touchée par les témoignages de sympathie et d'affection reçus, la famille de

Monsieur Antonio Osti
dit « Tonio »

remercie toutes les personnes qui ont pris part à son deuil, que ce soit par leur présence ou par leur message.

Baulmes, octobre 2021

LIGNEROLLE - Bâtiment communal «Le Collège»

À LOUER de suite ou date à convenir

un appartement de 4 ½ pièces
au 1^{er} étage

Cuisine agencée, lave-linge et sèche-linge individuels, cave
Loyer: Fr. 1'500.- par mois, charges comprises

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer un mail ou un courrier à la Municipalité de Lignerolle:
Rue du Collège 3, 1357 Lignerolle, info@lignerolle.ch


dune

Institut de beauté

En plus des soins esthétiques et de bien-être corps et visage, L'INSTITUT DE BEAUTÉ DUNE vous propose **un espace boutique** dédié à la cosmétique naturelle bio. Vous y trouverez également de nombreux articles de décoration, des bijoux ainsi que de l'artisanat local et d'ailleurs.

HORAIRE BOUTIQUE	ADRESSE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30	La Vy de Bèze 2 - 1446 Baulmes
Le samedi de 8h30 à 12h00	078 601 16 30 - 024 459 10 70
De préférence sur rendez-vous	📧 institutdune - mattei@bluewin.ch

**BULLETIN
DES
AVIS OFFICIELS**

Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipale de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Fax 024 459 19 64
Courriel: info@baulmes.ch



VOTATION FÉDÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2021

1. Initiative populaire du 7 novembre 2017 «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)»
2. Initiative populaire du 26 août 2019 «Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)»
3. Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 1^{er} septembre 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 30 juin 2021
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et du territoire

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) et cantonale (art. 5, al. 1 LEDP) sont convoqués le **dimanche 28 novembre 2021** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DES LOCAUX DE VOTE

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP.

Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

**Transfert au Canton –
Commande du matériel de réserve**

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits (suisses et étrangers) pour le **jeudi 7 octobre 2021 à 17 heures (dernier délai)**. Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Bureau électoral cantonal.

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 28 novembre 2021 et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les scrutins communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation – Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal, le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité **jusqu'au lundi 22 novembre 2021 au plus tard**, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le **vendredi 26 novembre 2021 à 12 heures**.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le Canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 1^{er} et le 5 novembre 2021**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 26 novembre 2021 à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote de couleur fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote de couleur.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

La commune s'assure que le bureau de vote dispose de matériel de réserve (enveloppes de vote et bulletin de vote).

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 26 novembre 2021**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accompagnant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exclusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 44 00).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) est **soigneusement conservé au greffe**.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public **au plus tard le lundi 11 octobre 2021** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et du territoire est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1^{er} septembre 2021.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean